



Notifié le

Notification reçue le

Publié le

Certifié exécutoire, le Maire

Partie réservée au visa
de la Sous-Préfecture

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Commission de Délégation des Services Publics
Désignation du représentant de M. le Maire

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L 1411-1 et suivants,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-1 alinéa 3 et notamment l'article L.1411-5 qui prévoit que la présidence de la Commission de Délégation des Services Publics est assurée par le Maire ou son représentant,
VU la délibération du conseil municipal du 06 juillet 2020, portant nomination des membres de la Commission de Délégation des Services Publics,
VU l'arrêté n° 1597 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à M. Luc ZENON, Adjoint au Maire,
CONSIDERANT qu'il convient de désigner M. ZENON, Adjoint au Maire, comme représentant de M. le Maire à la Commission de Délégation des Services Publics de la Ville de Béziers.

A R R E T E

ARTICLE 1 : M. Luc ZENON, Adjoint au maire, est désigné en qualité de représentant de M. le Maire à la Commission de Délégation des Services Publics de la Ville de Béziers , à la présidence.

ARTICLE 2 : M. Luc ZENON en sa qualité d'Adjoint au Maire reçoit délégation de signature pour signer toute convention de Délégation des Services Publics.

ARTICLE 3 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

06 JUIN 2021



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Menard', written in a cursive style.

Robert MENARD